Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260624-DB_2026_090-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 JUIN 2026

PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 2026-090

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire aux finances et à l'administration générale

OBJET : FINANCES – ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Depuis le 1er janvier 2023, dans le cadre de la nomenclature M57, il est prévu l'obligation d'instaurer un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) pour la durée du mandat.

Ainsi, le RBF joint en annexe informe du cadre juridique du budget, fixe les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle des crédits, les régies ainsi que la gestion de l'actif et du passif.

Vu l'avis de la commission finances, administration générale réunie le 16 juin 2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :

- **ADOPTE le règlement budgétaire et financier de la ville de Trégueux annexé à la présente délibération.**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

_____